
HT


GAUDEO.



No. 1. Esquisse Historique des principaux
evenements en - - Paris 1798
2-6. Rapports, Discours etc - (" 1798)
7. Tableau de la vie Militaire
d'Adrien Nicolas Lasalle. (" 1793)
8. Dialogue entre les deux egor-
geurs de St Domingue -
9-15. Sur Sonthonax et Polverel. (" 1798
16. Reponse de Pinchinat, Deputé
de St Domingue . . . . . " 1797

Notre collègue Eschasseriaux aîné vous a fait, en ventôse dernier, au nom de l'ancienne commission des colonies, dont il étoit membre avec Marec, Garan-Coulon, Lecointe-Puyraveaux, un rapport sur la division constitutionnelle du territoire des colonies. Le projet de résolution qu'il vous a présenté, a déja été soumis à la discussion après deux lectures. (C'est Bourdon (de l'Oise) qui l'a fait ajourner.) La division du territoire a été concertée avec les députations des colonies et le ministre de la marine; les plans ont été et sont encore exposés dans l'avant-salle de vos séances; il ne reste plus que la troisième lecture à faire. Je demande que le projet soit mis à la discussion après demain.

Je demande aussi l'adjonction d'Eschasseriaux à la commission des Colonies, et que cette commission vous présente incessamment un projet de résolution pour mettre en activité la constitution dans nos colonies; qu'elle y joigne tous les moyens de détail pour faciliter son exécution, qu'elle soit chargée de reviser toutes les mesures et lois proposées par l'ancienne commission, et qu'elle vous fasse un rapport sur les mesures proposées par le Directoire exécutif dans son message du 3 floréal dernier, où il présente les moyens qui lui paroissent les plus propres à assurer le bonheur des Français dans les colonies.

Comme ce message du 3 floréal n'a sûrement point été distribué à nos collègues du nouveau tiers, je propose qu'il en soit fait une distribution nouvelle, même à tous, afin d'ajouter aux lumières de la discussion, et que le Conseil soit plus à portée d'apprécier les mesures qui lui seront proposées par sa commission.

Toutes ces propositions ont été adoptées.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 6.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR SONTHONAX,

Sur la situation actuelle de Saint-Domingue, & sur les principaux événemens qui se sont passés dans cette île depuis la fin de floréal an 4, jusqu'en messidor de l'an 5 de la République.

Séance du 16 pluviôse an 6.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

ENVOYÉ au Corps législatif par la colonie de Saint-Domingue, je rangerai au nombre des courts instans de bonheur dont j'ai joui, celui où je viens au milieu des

fondateurs & des conſervateurs de la République, leur faire le tableau de ma conduite dans cette île, & de la ſituation actuelle de cette intéreſſante poſſeſſion.

C'eſt aujourd'hui, citoyens collègues, l'anniverſaire de la déclaration de la liberté générale des noirs, de ce décret qui replaça dans leurs droits ces malheureux arrachés à toutes les affections de la nature par la farouche cupidité.

Si cette époque me retrace des ſouvenirs attendriſſans & perſonnels, elle m'en rappelle de bien glorieux pour la Convention nationale; cette aſſemblée d'hommes dont les vaſtes conceptions préparèrent les triomphes de la liberté publique & l'affranchiſſement général de l'univers. En briſant les fers des noirs, elle apprit à tous les opprimés qu'elle n'étoit terrible que pour les oppreſſeurs; & quel que ſoit le jugement de la poſtérité à ſon égard, il lui reſte un monument à jamais durable, dont l'envie ne peut altérer la pureté, c'eſt la haine profonde, éternelle, de toutes les ariſtocraties qu'elle détrôna.

Cette haine étend ſa proſcription à tous les hommes qui concoururent à ſes immenſes travaux. Faut-il donc s'étonner ſi j'ai été en butte aux traits aſſaſſins de la calomnie, ſi, à cette tribune, l'aſyle de la liberté des opinions, bannie alors du reſte de la République, on a oſé faire un crime aux amis de la liberté d'avoir défendu ma cauſe!

Ne craignez pas cependant qu'aigri par les perſécutions, j'aille, en récriminant contre mes diffamateurs, vous preſſer de lancer ſur eux le juſte châtiment qu'ils méritent. Loin de moi l'idée de nourrir les haines, d'exaſpérer les eſprits, d'entretenir la fermentation dans un pays depuis trop long-temps en proie à la diſcorde civile, qui, juſqu'à préſent, n'a connu de la révolution que ſes fureurs, & qui mérite de jouir de ſes bienfaits! Si j'ai à dire des vérités dures ſur quelques hommes liés avec les royaliſtes qui vouloient vous proſcrire avant le 18 fructidor, je parlerai avec tout le ménagement qu'exigent les circonſtances,

toute l'impartialité qui doit caractériser un homme depuis trop long-temps instruit à l'école du malheur, & pénétré du desir brûlant du bien public.

Ce n'est point ma justification que je vous présente ; je ne suis ni accusé, ni légalement dénoncé : mais comme les ennemis de la révolution ont mis la plus grande importance à ma perte, comme cette tribune a trop souvent retenti d'infames déclamations, je dois dissiper par des éclaircissemens publics les soupçons & les alarmes dont on a osé vous environner.

Les colonies françaises avant la révolution languissoient sous le poids de la plus dure oppression. Les gouverneurs, les intendans, une nuée de commandans militaires & de commis, se disputoient à qui dévoreroient la substance des colons de toutes les couleurs. La même voix qui appeloit l'ancien monde à la liberté fit entendre ses accens dans le nouveau, & le renversement de la Bastille devint en Amérique comme en France le signal de l'insurrection universelle. Les Européens habitans des Antilles prirent la cocarde avec transport ; mais ils voulurent pour eux seuls les avantages de la liberté. Ils repoussèrent les hommes de couleur, de l'égalité politique ; ils refusèrent d'améliorer le sort des noirs ; & tandis qu'ils brisoient avec courage les chaînes dont le gouvernement les avoit chargés, ils proposoient, dans une assemblée coloniale, de river éternellement les fers des cultivateurs. C'est dans cette conduite aussi barbare que contradictoire qu'il faut chercher l'origine de tous les maux qui ont désolé Saint-Domingue. La juste ambition de conquérir les droits de l'homme d'un côté, de l'autre l'obstination à les refuser, ont causé l'une des guerres civiles les plus terribles & les plus sanglantes dont l'histoire fasse mention.

Représentans, pourrez-vous contenir votre juste indignation, lorsque vous saurez que Saint-Domingue, dont on m'a attribué les malheurs, étoit entièrement dévasté long-temps avant mon arrivée dans cette île ? L'insurrection

éclata presque en même temps dans les trois provinces de l'île.

Au mois d'août de l'année 1791, les noirs esclaves de la partie du Nord se révoltèrent en masse; ils égorgeoient les propriétaires, incendioient les plantations & les habitations. Les campagnes furent ravagées, bouleversées de fond en comble; & les hommes libres, pour échapper à la fureur des Africains, furent obligés de se retrancher dans les villes du Cap, du Fort-Dauphin, du Port-de-Paix & du Môle. Les mois de septembre, d'octobre & de novembre, furent marqués par les mêmes excès de la part des hommes de couleur de l'Ouest & du Sud, sous le prétexte de la revendication de leurs droits. Déja les villes du Port-au-Prince & Jacmel avoient été réduites en cendres; & tout cela s'est fait, non-seulement avant ma première arrivée à Saint-Domingue, mais même antérieurement, à la mission des premiers commissaires civils, Mirbeck, Roume & Saint-Léger. Cette vérité a été reconnue dans les débats imprimés, & j'ai pour garant de mes assertions le témoignage des hommes les plus purs que la Convention nationale ait eus dans son sein, des représentans qui composoient la commission des colonies, cette commission qui a prononcé entre moi & mes anciens accusateurs.

Si donc il est prouvé que le peuple noir & de couleur de Saint-Domingue a pris les armes dès 1795 pour recouvrer les droits imprescriptibles de la nature, s'il est reconnu qu'à cette époque l'état des personnes étoit déja fixé par le sort des armes, si les continuels succès des opprimés sur les oppresseurs leur assuroient dès-lors la jouissance de ces mêmes droits, de quel front oseroit-on me taxer aujourd'hui d'avoir été l'auteur des maux qui ont accompagné la guerre de la liberté, puisque j'étois alors en France, bien éloigné de prévoir le rôle, trop malheureusement célèbre pour mon repos, que depuis j'ai joué dans les colonies. C'est le 17 septembre 1792 que je suis arrivé à Saint-Domingue; & comme je viens de

vous le dire, il y avoit plus d'un an que le sort de cette colonie étoit décidé.

Je ne vous remettrai point sous les yeux le tableau des faits qui se sont passés pendant ma première mission : ce seroit fatiguer votre attention, dépasser moi-même les bornes que je me suis prescrites, que de vous entretenir de faits qui déja vous sont connus, d'accusations déclarées calomnieuses par un décret solemnel de la Convention nationale.

Au commencement de pluviôse de l'an 4, je fus nommé par le Directoire exécutif l'un de ses agens particuliers à Saint-Domingue : deux vaisseaux de ligne, trois frégates, six cents hommes de troupes, cinq à six généraux, cinquante mille francs d'argent comptant ; tels sont les moyens militaires & financiers qu'on mit à notre disposition, pour chasser les Anglais de Saint-Domingue & tirer enfin cette colonie du chaos où l'absence des autorités civiles l'avoit plongée.

Nous partîmes de Rochefort, & le 23 floréal nous mouillâmes dans la rade du Cap. Je m'attendois à trouver le pays tranquille, les esprits réunis, les autorités françaises respectées. Au lieu du spectacle touchant de l'union & de la paix, je n'y vois que les apprêts de la guerre civile. Le gouverneur général & l'ordonnateur avoient été incarcérés par une troupe de bandits furieux. Le commandant du Cap, campé avec un parti de mulâtres à sept lieues de la ville, étoit en révolte ouverte contre son chef légitime ; les armées en présence alloient en venir aux mains ; le sang des hommes de couleur & des noirs étoit prêt à couler. Deux jours plus tard, & c'en étoit fait de la colonie, les trois parties de Saint-Domingue passoient sous le joug des ennemis de la France.

Deux hommes de couleur, Rigaud & Beauvais, gouvernoient le Sud & l'Ouest de l'île ; le Nord seul obéissoit à un général européen. Villate, qui avoit conçu le projet de régner seul & de chasser le gouverneur, avoit dirigé l'insurrection.

Bien loin de le défendre, il méconnut ses ordres, & lui donna des gardes pour s'assurer de sa personne. Il fit plus; voyant les généraux noirs embrasser le parti du représentant de la France, il fit prendre les armes à la garnison, distribuer des cartouches, & ordonna par écrit de marcher contre les libérateurs de son prisonnier. Il écrivit en même temps une circulaire à tous les commandans militaires de la colonie pour leur ordonner de correspondre avec lui seul, leur annonçant qu'il remplissoit désormais les fonctions du général en chef Laveaux.

Le plan d'indépendance étoit tellement organisé, que la municipalité du Cap invita, par une adresse, toutes celles de la partie française à envoyer des députés dans la capitale pour s'y réunir en assemblée coloniale.

D'après des délits aussi graves j'aurois pu sans doute en livrer les auteurs au glaive de la loi. Le fait étoit constant, les dispositions du code pénal précises; j'étois autorisé à les faire juger par une commission militaire; & cette commission, composée de leurs ennemis, les eût infailliblement fait fusiller. Eh bien! au lieu de faire justice des coupables, j'ai provoqué l'indulgence de la commission du gouvernement; elle s'est bornée à éloigner des hommes qui ne pouvoient plus demeurer dans la colonie sans danger pour la tranquillité publique, à les envoyer en France à la disposition du Directoire exécutif. Est-ce donc là une mesure cruelle & sanguinaire? est-ce donc là la conduite d'un tyran, d'un ennemi de la constitution & de la patrie?

Cependant à peine Villate & ses complices arrivent en France, qu'ils sont accueillis par mes ennemis. Les assassins du gouverneur général sont transformés en victimes de la tyrannie. Vaublanc les défend avec chaleur à cette tribune; il unit leur cause à la sienne: il suffit qu'ils aient été arrêtés par ordre des agens du Directoire, pour exciter l'intérêt de mes persécuteurs.

Encore, s'il avoit été permis de douter des crimes de ces malheureux! si l'accusation eût été fondée sur des indices

purement teſtimoniaux! mais c'eſt ſur des preuves écrites; émanées des accuſés eux-mêmes! Les ordres donnés par Villate ſont ſignés de ſa main; la circulaire que je vous ai annoncée eſt avouée de ſes auteurs; ces pièces ſont déposées à la commiſſion des colonies. Et cependant, dans cette étrange conjuration du crime contre l'innocence, c'eſt le juge qui prend la place de l'accuſé! c'eſt l'agent du gouvernement qui eſt ſacrifié à la vengeance des conſpirateurs!

A Dieu ne plaiſe, repréſentans, que profitant de l'avantage que donne la victoire, j'eſſaie de provoquer une réaction contre les conjurés! Le malheur qui frappe même le coupable, le rend ſacré à mes yeux. Je ne voulois que vous montrer de quels mépriſables moyens on ſe ſervoit pour me perdre, & quel étoit le nœud funeſte qui uniſſoit les chefs de la faction que vous avez terraſſée le 18 fructidor, avec ceux de ſes complices que j'ai frappés en Amérique.

L'embarquement de Villate & des principaux chefs de ſa faction rendit la paix à la partie du Nord. Le retour de l'ordre permit enfin aux agens du Directoire de s'occuper de réformes & d'amélioration dans les différentes branches du gouvernement. On organiſa les tribunaux civils & criminels; on nomma des juges-de-paix dans toutes les communes; on forma des adminiſtrations municipales; on rendit les biens à ceux des propriétaires que l'erreur ou la malveillance avoient mis au nombre des émigrés; enfin on s'occupa ſérieuſement des cultures.

Ce dernier objet, avant notre arrivée, étoit confié aux ſoins du général Lavaux, aujourd'hui membre du Conſeil des Anciens, & de l'ordonnateur Perroud. Je dois dire à la louange de ces deux citoyens, qu'ils ſont parvenus à relever un grand nombre d'habitations dans la plaine du Cap, & dans les montagnes de la partie du Nord.

La confiance dans la commiſſion étoit telle, que ce département marchoit à grands pas vers ſa reſtauration. Les habitans de l'Oueſt & du Sud, courbés ſous le joug de fer que leur impoſoient Rigaud & quelques autres chefs mulâtres,

nous pressoient de les faire jouir du bienfait des lois françaises; nous nous hâtâmes d'y envoyer une délégation formée de trois hommes connus par un patriotisme sage & éclairé ainsi que par leur ardent amour pour la liberté. Ils avoient pour instruction, 1°. de maintenir l'égalité politique entre tous les citoyens, sans distinction de couleur; 2°. d'organiser les administrations municipales; 3°. de rechercher les dilapidateurs de la fortune publique & de les forcer à rendre compte; 4°. de ne pas oublier, dans les récompenses à accorder de la part du gouvernement, les services rendus par les hommes qui avoient concouru à la conservation du territoire français, & à le garantir de l'invasion anglaise.

A peine les délégués de la commission sont-ils nommés, que Rigaud & les chefs qui servoient sous ses ordres se réunissent à Léogane pour délibérer si on les recevroit, & si on reconnoîtroit les agens particuliers du Directoire exécutif. Sur les représentations de quelques uns d'entre eux, on se décide pour l'affirmative, & les délégués arrivèrent. Ils trouvèrent les municipalités avilies; leurs fonctions se bornoient à tenir les registres de l'état civil. Les commandans militaires, tous hommes de couleur, s'arrogeoient tous les pouvoirs des anciens lieutenans de roi; ils régloient arbitrairement tout ce qui étoit relatif aux cultures & aux cultivateurs. Cette partie importante des ressources publiques étoit la proie de ces hommes sans pudeur & sans moralité.

Les blancs étoient aux hommes de couleur ce que ceux-ci étoient aux blancs sous l'ancien régime : les Européens étoient réduits à la condition des affranchis. Le sort des noirs n'avoit pas changé : on leur infligeoit les mêmes supplices qu'autrefois, & la barbarie des nouveaux maîtres surpassoit de beaucoup celle des anciens.

Les délégués commencèrent par organiser les administrations municipales. Les juges-de-paix furent établis, & on leur confia la police des ateliers. Un régime uniforme & doux remplaça celui du bâton, des chaînes & des cachots.

Les arbres de la liberté furent plantés sur les habitations. Des autels à la patrie furent dressés, où chaque décade les propriétaires ou gérens devoient réunir les cultivateurs pour leur inspirer l'obéissance aux lois.

Des réformes aussi salutaires ne plaisoient guères aux administrateurs; ils attendoient avec impatience une occasion favorable de se ressaisir du pouvoir qu'ils avoient usurpé. L'arrestation de Lefranc, commandant de Saint-Louis, prévenu d'un projet d'assassinat, leur en offrit une qu'ils ne laissèrent pas échapper.

C'étoit le 10 fructidor de l'an 4. A peine a-t-on notifié à Lefranc le mandat d'arrêt, qu'il s'échappe en criant aux armes. Plusieurs de ses complices le suivent dans les forts; ils y attirent une foule de noirs & d'hommes de couleur qui s'y rendent de la ville & de la campagne. Ce fut en vain que la délégation promit une amnistie & même le pardon de Lefranc, si l'on évacuoit les forts, si les chefs de la révolte faisoient retirer & rentrer dans les ateliers leurs trop crédules auxiliaires: les rebelles répondirent qu'ils ne pouvoient se retirer qu'à l'arrivée du général Rigaud, & qu'ils ne reconnoissoient que lui pour chef légitime. Ils se formèrent en conseil permanent sous le titre de conseil populaire séant au fort l'Ilet. . . . C'est ainsi qu'au 13 vendémiaire de l'an 4, les ennemis de la représentation nationale avoient leur directoire à la section Lepelletier.

Cependant les partis n'étoient encore qu'en présence, le sang des citoyens n'avoit pas coulé, & tout sembloit ajourné jusqu'à l'apparition du général Rigaud, alors en campagne.

Le 14, au matin, on apprend qu'il est aux portes de la ville avec son armée. Il y entre sur les dix heures, & avec lui l'épouvante, le carnage & la mort. Ses satellites égorgent, pillent les amis de la France; & c'étoit les Français récemment venus de l'Europe qu'on leur avoit particulièrement désignés pour victimes. Bientôt la ville

des Cayes préſente le ſpectacle d'une ville prise d'aſſaut. Le bruit de la mouſqueterie, les cris perçans des malheureux égorgés par les ordres de Rigaud, glacent de terreur les blancs qui s'étoient réfugiés chez les délégués. Ce général les fait venir chez lui : là, ſur les cadavres ſanglans de leurs frères aſſaſſinés, on les force de ſigner une adreſſe dans laquelle ils le ſupplient de s'emparer du gouvernement.

« Nous citoyens français, diſent-ils, habitans de la » ville des Cayes, réunis en ce moment dans la maiſon » du général Rigaud.....; conſidérant qu'il n'y a pas » un moment à perdre, au milieu des gémiſſemens plain- » tifs de nos femmes & de nos enfans, nous ſignons tous » individuellement la prière que nous adreſſons au général » Rigaud, de prendre en main les rênes du gouverne- » ment, &c.:...... »

Alors on avoit lieu de croire que l'ambition de Rigaud ſatisfaite arrêteroit le cours des aſſaſſinats; que, content de régner, il empêcheroit des crimes devenus inutiles, & qu'il voudroit jouir tranquillement de ſa victoire. Vaine eſpérance! les brigands à ſa ſolde profitent de la nuit du 14 au 15 pour piller les maiſons des blancs entaſſés chez lui, & conduire au fort pour y être fuſillés ceux que la proſcription avoit déſignés ſous le titre de partiſans *de la faction françaiſe.*

Dans la matinée, les délégués, qui juſques-là avoient été reſpectés, virent violer leur aſyle; on ſe porte à la maiſon qu'ils occupoient; leurs archives & leurs effets ſont mis au pillage. Inutilement ſe plaignent-ils de ces enlèvemens : Rigaud leur répond en leur ſignifiant qu'ils ſont ſes priſonniers, & que leurs papiers ſeront examinés par une commiſſion.

Cependant les aſſaſſinats & les fuſillades continuent ſix jours entiers ſans que Rigaud, qui avoit la force armée à ſa diſpoſition, fît le moindre effort pour les arrêter. Tous les hommes qui, par leurs talens ou leur énergie, pouvoient

lui porter ombrage, étoient impitoyablement sacrifiés. Le commissaire du Directoire près la municipalité, des membres de l'administration, des officiers distingués par leurs connoissances dans le métier de la guerre, ont été immolés. Plus de deux cents victimes ont péri dans ces journées malheureuses, & le carnage n'a cessé aux Cayes que pour reprendre à Saint-Louis, chef-lieu du commandement de *Lefranc* : quinze malheureux blancs, du nombre desquels étoit une femme de soixante-quinze ans, ont été massacrés par ses ordres, & devant sa porte.

A Acquin il ordonne les mêmes exécutions ; mais il y trouve un militaire, ami de l'humanité, qui s'honora par une résistance ferme, en refusant de tremper ses mains dans le sang européen. C'est le capitaine Bentier, homme de couleur, à qui je me plais à rendre, devant le Conseil, la justice qu'il mérite. Je suis soldat de la République, dit-il à Lefranc, & non le bourreau de mes concitoyens. Il met les prisonniers sous sa sauve-garde, & ils sont conservés. Il avoit à peine cinquante soldats, &, avec ce foible secours, il parvient à maintenir l'ordre dans son quartier ; il résiste à Lefranc lui-même, il conserve la vie & la propriété des habitans ; tandis que Rigaud, à la tête d'une armée nombreuse, accoutumée à lui obéir, fort de l'influence que lui donne sa popularité, laisse tranquillement égorger & piller dans toute l'étendue de son commandement, sans prendre aucune mesure répressive, sans même daigner inviter les assassins à cesser leur affreuse boucherie.

Le but de tant de massacres étoit d'empêcher la mise en activité de la constitution, qui avoit été proclamée le jour même de la révolte. Rigaud défend la tenue des assemblées primaires. De son autorité privée, il destitue les juges-de-paix, tous les commissaires du Directoire exécutif ; il met toutes les communes en état de siége. Les arbres de la liberté sont arrachés, les autels de la patrie renversés, les arrêtés de la délégation méprisés, les lois de la République foulées aux pieds. Rigaud, pour couvrir ses crimes, essaie de

négocier avec les Anglais, Plusieurs officiers français, prisonniers à la Jamaïque & au môle Saint-Nicolas, ont vu ses agens avouer publiquement la mission dont ils étoient chargés. Une correspondance d'émigrés, & une lettre du commandant pour le roi d'Angleterre au Port-au-Prince, interceptées par la commission, ne laissent aucun doute à cet égard. J'ai fait publier officiellement l'une & l'autre; & Rigaud, surveillé aujourd'hui par les patriotes, qui sont encore en grand nombre dans le département, est dans l'impossibilité de consommer son crime.

Rigaud, en négociant avec l'Angleterre, ne perdoit pas de vue la France. Il falloit, en cas de besoin, se ménager des appuis auprès du gouvernement; il falloit sur-tout se lier avec les agens du ministère britannique dans le Conseil des Cinq-Cents. Sous le nom de la municipalité des Cayes, il envoya à Paris deux commissaires, l'un blanc, & l'autre homme de couleur, pour rendre compte des événemens. Leur premier soin à leur arrivée a été de protester contre les signatures que Rigaud, le poignard sur la poitrine, leur avoit extorquées. Forcés de rendre hommage à la vérité, ils ont fait imprimer leur récit des événemens des Cayes dans le même sens que je viens de vous les raconter.

Eh bien! citoyens collègues, malgré l'évidence des faits qui accusent Rigaud, malgré les preuves matérielles qui résultent des actes qu'il avoue, malgré les dénonciations portées contre lui par les mêmes hommes qu'il a eu soin de munir de lettres de créance, il trouva à cette tribune des protecteurs intéressés qui me chargeoient des crimes qu'il a commis. Depuis un an je signale Rigaud comme l'assassin des Européens; j'envoie soigneusement au gouvernement toutes les pièces qui constatent les faits; & c'est moi qui suis représenté par Vaublanc son défenseur, comme couvert du sang innocent qu'il fit répandre. Etrange effet de l'aveuglement des passions révolutionnaires; qui, sans égard pour les preuves morales ou l'évidence physique,

traveſtit tour-à-tour les victimes en bourreaux, & les bourreaux en victimes ! Des attentats inouis ſont commis aux Cayes, & la délégation du gouvernement y eſt méconnue ; les dépêches de la commiſſion interceptées, ſes couriers maſſacrés ; des agens du gouvernement, ſes plus intrépides défenſeurs, preſque tous venus de France à la ſuite des commiſſaires, périſſent par les ordres de Rigaud, & des mains des hommes de couleur ſes ſatellites. Comment oſoit-on m'attribuer ces faits, quand mes amis ſeuls ſont frappés du fer aſſaſſin, quand ils ſuccombent ſeuls ſous les coups de ceux qui me calomnient aujourd'hui ? comment a-t-on pu me peindre comme l'auteur des maſſacres du Sud, moi qui depuis quinze mois n'ai ceſſé d'élever la voix contre les vrais coupables ?

Pendant les dix-huit mois qu'a duré ma ſeconde miſſion, quatre individus ont ſubi la peine capitale par jugement d'une commiſſion militaire ; & ces hommes étoient des noirs, chefs de l'inſurrection du Port de Paix. Qu'on me cite un ſeul Européen qui ait péri par ma faute ou par mes ordres !

Je ſuis loin cependant de vouloir envelopper dans une proſcription générale la maſſe des hommes de couleur ; ſi l'ambition & la cupidité en ont égaré quelques-uns, c'eſt un malheur qui leur eſt commun avec les blancs, avec les noirs, mais dont on ne peut accuſer ceux qui ſont reſtés fidèles. Lorſqu'il y a des crimes commis, ce n'eſt pas la couleur de l'individu, c'eſt le cœur qu'il faut accuſer. Si Rigaud fut un tigre furieux, Bentier nous rappelle ce généreux gouverneur de Bayonne qui, ſous le règne ſanglant de Médicis, refuſa de ſe ſouiller du meurtre des proteſtans.

Les malheureux événemens du Sud influèrent pour quelque temps ſur la tranquillité de la partie du Nord. En vendémiaire de l'an 5, les noirs de la montagne du Port-de-Paix s'inſurgèrent, & ceux de la partie de l'Eſt recommencèrent leurs incurſions ; mais des meſures ſages & vigoureuſes eurent

bientôt terminé la révolte. C'eſt le général Desfourneaux qui a l'honneur d'avoir fini cette guerre contre les reſtes de l'armée vendéenne de Jean-François, qui, lors de la paix avec l'Eſpagne, avoit paſſé ſous les ordres du comte de Rouvray, émigré à la ſolde de l'Angleterre. Dans le courant de ventôſe, & en moins de quinze jours, les montagnes de Valière, de Sainte-Suzanne & de la Grande-Rivière, ont été entièrement balayées, les brigands déſarmés, les cultivateurs réunis paiſiblement dans leurs ateliers.

A dater de cette pacification de la Vendée de Saint-Domingue, la culture a fait des progrès rapides. Une gendarmerie proviſoire, organiſée dans toutes les communes, a réprimé le vagabondage; & l'amour du travail étoit tellement gravé dans les cœurs, que les noirs dépendans des habitations incendiées relevoient eux-mêmes les bâtimens détruits, & venoient enſuite au Cap ſolliciter les capitaliſtes & les propriétaires de cette ville d'employer leurs fonds à l'exploitation des terres. Plus de cent quatre-vingts ſucreries ſont en activité. Les fermages en nature ſe montent à près de 6 millions; ce qui, avec la part des cultivateurs, les frais de faiſance-valoir & les bénéfices du fermier, porte le produit brut des cultures à près de vingt-cinq millions peſant de ſucre pour la province du Nord ſeulement. Amis ou ennemis, étrangers ou nationaux, tous conviennent de cette vérité.

L'encouragement des cultures produiſit la reſtauration du commerce. L'état des mouvemens de la rade du Cap, depuis le mois de prairial an 4, juſqu'à celui de fructidor an 5, prouve que plus de deux cents bâtimens neutres étoient employés à l'importation des marchandiſes d'Europe & à l'exportation des denrées coloniales. Les relevés de la douane du Cap portent à 10 millions par trimeſtre la ſomme des unes & des autres. Les droits d'octroi ſur la ſortie des marchandiſes ſe montent à près de 150,000 liv. par mois, le tout argent des Colonies. Vous voyez par là, citoyens collègues, qu'il ſe fait aujourd'hui plus de com-

merce au Cap Français, qu'en aucun autre des grands ports de la République en Europe.

Les progrès inouis de la culture & du commerce ont fait rétablir les maisons incendiées en 1793. Un plan envoyé au Directoire par la commission du gouvernement, où les maisons rétablies sont marquées d'une couleur particulière, atteste que les deux tiers au moins de la ville du Cap sont construits. Le fermage des maisons louées pour le compte de la République s'élève à 600,000 liv.

Au nombre des causes diverses qui ont produit la restauration de Saint-Domingue, je dois mettre sur-tout les armemens en course. Les mers du golfe du Mexique ont été couvertes de bâtimens légers, portant depuis deux canons jusqu'à vingt, qui ont désolé & presque détruit le commerce anglais. Les braves marins qui les commandent renouvellent aux Antilles les miracles des anciens flibustiers. Avec de simples chaloupes, armés de fusils & d'espingoles, ils enlèvent à l'abordage des bâtimens portant de la grosse artillerie. Il n'y a pas huit mois que l'aviso anglais *le Port-Royal*, armé de dix canons du calibre de quatre & quarante hommes d'équipage, commandé par un lieutenant de la marine royale, a été pris par un Français appelé Michel Meilhan, monté sur une mauvaise barge, n'ayant que deux espingoles & vingt hommes armés de pistolets & de sabres. Ce fait paroîtroit incroyable si la procédure de condamnation envoyée au ministre de la marine n'en garantissoit pas l'authenticité.

Tels sont, en peu de mots, les heureux résultats de ma mission; les Anglais repoussés & tenus en échec dans les places que la trahison leur avoit livrées, leur commerce intercepté ou détruit, la Vendée de Saint-Domingue pacifiée, les cultures vivifiées, la ville du Cap rebâtie, le commerce colonial encouragé, voilà les actes que j'ai à opposer à mes ennemis en réponse à toutes leurs calomnies. Ces faits sont avoués par tous mes détracteurs; ils ont été proclamés dans cette enceinte par de nombreux

meſſages du Directoire, tous approbatifs de ma conduite.

Si quelques incrédules vouloient encore douter du commencement de proſpérité dont jouit la colonie, s'ils refuſent de croire aux heureux effets de la liberté des noirs, qu'ils liſent eux-mêmes les aveux de mes dénonciateurs; qu'ils ſe donnent la peine de parcourir le rapport fait par Barbé-Marbois au Conſeil des Anciens, le 28 ventôſe dernier, ſur les comptes rendus par le miniſtre de la marine.

« Malgré les agitations & les orages qui tourmentent » Saint-Domingue (diſoit Marbois), la liberté y a jeté » de ſi profondes racines, qu'elle ne peut plus être arra- » chée de cette terre. L'homme libre y ſaura conduire la » charrue que l'eſclave n'a jamais pu, n'a jamais voulu » manier. La forme des engagemens à terme ne répugne » point aux inſtitutions républicaines....

» Si les arts utiles de l'Europe ſont une fois introduits » dans les colonies, on ne peut calculer avec quelle rapi- » dité ils en favoriſeroient la reſtauration. Déja il eſt re- » connu que les affranchis, ſoit qu'ils ſe mettent aux gages » de ceux dont ils ont été les eſclaves, ſoit qu'ils de- » viennent co-partageans dans les produits, ainſi que nos » vignerons, peuvent travailler utilement pour le proprié- » taire & pour eux-mêmes, & que pour être maintenu, » l'ordre n'a pas beſoin de la ſévérité des châtimens. Le » ſon de la cloche ſe fait entendre à des heures fixes, & » appelle comme autrefois les nègres aux travaux. Mais » pour les y animer, le bruit du fouet n'eſt pas néceſ- » ſaire, l'épreuve eſt faite, le ſuccès n'eſt plus douteux ».

C'eſt de la bouche de mes ennemis, citoyens collègues, que la vérité ſe fait entendre ſur la cauſe des noirs: cet homme, qui, certes, n'a pas partagé mes opinions politiques, qui, dans le rapport que je viens de citer, blâme ma conduite à Saint-Domingue, eſt forcé d'avouer que la liberté des noirs a fait le bien des Antilles; que les Africains, cultivateurs, ſe livrent au travail avec ardeur, ſans que le fouet terrible

d'un féroce conducteur les appelle à l'ouvrage. *L'épreuve est faite*, s'écrie-t-il, en s'adressant aux colons propriétaires, *le succès n'est plus douteux.*

Qu'il est glorieux, citoyens collègues, cet hommage rendu à vos principes! C'est à vous, c'est à la Convention nationale, qu'appartient l'immortel honneur d'avoir affranchi les esclaves de l'Amérique. C'est par votre courage, par votre énergie, que l'une des grandes familles du genre humain, réduite à la condition des bêtes de somme, va jouir des droits du citoyen. C'est par vous, enfin, que cette quatrième partie du monde, désormais civilisée, va ouvrir de nouvelles sources de prospérité au commerce national. Ainsi la politique, d'accord avec la philanthropie, ont d'avance sanctionné votre ouvrage.

En vain, pour affoiblir le mérite des grands services que vous avez rendus à l'humanité, viendroit-on vous parler des hommes féroces qui ont souillé la liberté par leurs crimes, des ingrats qui se sont servis de ses bienfaits pour les tourner contre la France : vous avez promis au monde que le sol des Antilles seroit fertilisé par des mains libres; que les noirs, cultivateurs, travailleroient, & ils ont tenu votre parole: mais vous n'avez pas pu garantir qu'il n'y auroit parmi eux, ni ambitieux, ni traîtres. C'est le sort des révolutions de produire de tels hommes, & l'Europe, sur ce point, a donné l'exemple à l'Amérique.

Il me reste à vous parler de mon départ de Saint-Domingue, si diversement interprété; des écrits qu'on attribue, à ce sujet, à Toussaint-l'Ouverture; & sur-tout, de la ridicule inculpation d'indépendance dont on a osé me charger. C'est ici, sur-tout, que je réclame toute votre attention.

Je suis parti librement de Saint-Domingue le 7 fructidor dernier pour me rendre à mon poste au Corps législatif; je ne connoissois alors ni mon exclusion par la faction Vaublanc, ni ma réintégration définitive par une loi particulière. Depuis neuf mois, mon départ avoit été ajourné à cause des troubles du Sud & du Port-de-Paix, & sur les vives ins-

tances de mes collègues, qui, n'ayant pas le courage de rester sans moi à leur poste, me déclarèrent positivement qu'ils abandonnoient la Colonie si je m'en éloignois.

La restauration du commerce & des cultures, la réédification de la ville du Cap, enfin la paix la plus profonde ayant succédé aux orages, aux dévastations & aux dangers de toute espèce, je crus pouvoir songer à retourner en France.

Ce fut dans ces circonstances que j'eus connoissance d'un complot tramé par des prêtres & des émigrés, & dont Toussaint-l'Ouverture étoit l'instrument, pour se défaire de la commission du gouvernement. J'en fus averti par plusieurs commandans militaires noirs, & notamment par un officier de marque européen, dont la sûreté personnelle exige que je vous taise le nom : c'est par écrit qu'il s'est ouvert à moi ; j'ai remis copie de sa lettre au Directoire exécutif : il en résulte que non-seulement on ne veut pas des agens actuels de Saint-Domingue, mais encore qu'on rejette d'avance ceux qu'on enverroit à la paix. Je dois cette justice à Toussaint-l'Ouverture : c'est que par lui-même il est incapable de concevoir de pareils projets ; & je sais, à n'en pouvoir douter, que s'il n'avoit pas été obsédé, travaillé au-delà de toute imagination, il n'eût jamais consenti à se souiller du crime de rebellion. Fait pour être gouverné, son sort est d'être soumis à une impulsion étrangère. Sa conscience superstitieuse & peu éclairée l'a jeté dans la dépendance des prêtres contre-révolutionnaires, qui, à Saint-Domingue, comme en France, saisissent tous les moyens de renverser la liberté.

Aux prêtres se sont joints les émigrés qui étoient réunis avec lui lorsque, portant la cocarde blanche, il servoit l'Espagne contre la France, sous les ordres & comme général en second de l'armée vendéenne de Jean-François. Les principaux sont, un abbé italien appelé *Martini*, qui, dans la partie espagnole, étoit son aumônier ; *Salnave*, émigré pris par les républicains sur un corsaire anglais

faiſant la courſe contre les Français ; *Baillon de Libertat*, qui, pendant la double guerre que nous avions avec l'Eſpagne & l'Angleterre, a parcouru ſucceſſivement toutes les villes de Saint-Domingue, dont l'ennemi étoit en poſſeſſion ; le prêtre *Lantheaume*, aujourd'hui ſon confeſſeur. Tels ſont les principaux fripons qui le ſéduiſent & l'égarent. Tant que les déclamations virulentes des *Vaublanc*, des *Villaret-Joyeuſe*, des *Bourdon* (de l'Oiſe), n'ont pas percé dans la colonie, l'aſcendant de la commiſſion a tenu en échec les conſpirateurs : on ſavoit qu'elle avoit la confiance du gouvernement, & c'en étoit aſſez pour qu'elle fût reſpectée.

Mais une fois que les conjurés ſe ſont crus aſſurés d'un appui dans le Corps légiſlatif, ils ont profité du ſommeil forcé du Directoire à l'égard de ſes agens pour me préſenter aux yeux de l'Ouverture comme pourſuivi par l'opinion publique & par le Corps légiſlatif, comme abandonné de mon gouvernement, & ſuccombant d'avance ſous le poids de la diffamation.

Hâtez vous, lui diſoit-on ſans ceſſe, *de ſaiſir Sonthonax, il eſt proſcrit en Europe : arrêtez-le avant qu'il ait le temps de fuir, & vous aurez bien mérité de la République.* C'eſt ainſi que Vaublanc, dans une ſéance trop mémorable, vous diſoit : QU'ATTENDEZ-VOUS POUR FRAPPER SONTHONAX ? TOUSSAINT-L'OUVERTURE VOUS LE LIVRERA PIEDS ET POINGS LIÉS.

Cependant il héſitoit encore, lorſque, pour le déterminer, on lui dépêcha des Etats-Unis une eſpèce d'aventurier génois de nation, portant la cocarde eſpagnole, ſe diſant officier de la marine royale, lui apportant, de la part de l'émigré GATEREAU, journaliſte colon, des paquets venant de France qui achevèrent de le jeter dans le parti ennemi.

Raymond, incertain & lâche, ne s'occupant que de l'exploitation des ſucreries affermées pour ſon compte, crut conſerver ſa vie & ſon or, en me livrant à *Bourdon*

(*de l'Oise*), & en roulant sur moi tout le poids des fléaux révolutionnaires qui ont désolé Saint-Domingue. Il n'hésita pas à se déshonorer par ce honteux marché ; & ma perte fut résolue.

J'étois député au Corps législatif; il ne s'agissoit que de m'inviter à me rendre au poste, pour lequel j'avois opté, lors de mon élection. Le 3 fructidor, mon collègue, fit signer, par Toussaint-l'Ouverture, une adresse dont voici le contenu :

Toussaint-l'Ouverture, général en chef de Saint-Domingue, au citoyen Sonthonax, représentant du peuple & commissaire délégué aux isles sous le vent.

« Privés depuis long-temps des nouvelles du gouver-
» nement français, ce long silence affecte les vrais amis
» de la République. Les ennemis de l'ordre & de la li-
» berté cherchent à profiter de l'ignorance où nous sommes
» pour faire circuler des nouvelles, dont le but est de
» jeter le trouble dans la colonie.

» Dans ces circonstances, il est nécessaire qu'un homme
» instruit des événemens, & qui a été le témoin des
» changemens qui ont produit sa restauration & sa tran-
» quillité, veuille bien se rendre auprès du Directoire
» exécutif pour lui faire connoître la vérité.

» Nommé député de la colonie au Corps législatif, des
» circonstances impérieuses vous firent un devoir de rester
» quelque temps encore au milieu de nous : alors votre
» influence étoit nécessaire ; des troubles nous avoient
» agités, il falloit les calmer. Aujourd'hui que l'ordre,
» la paix, le zèle pour le rétablissement des cultures,
» nos succès sur nos ennemis extérieurs & leur impuissance,
» vous permettent de vous rendre à vos fonctions, allez
» dire à la France ce que vous avez vu, les prodiges
» dont vous avez été témoin ; & soyez toujours le défenseur

» de la cause sacrée que vous avez embrassée, dont nous » sommes les éternels soldats. Salut & respct,

Signé, Toussaint-l'Ouverture.

Cette adresse fut présentée à la signature des officiers de la garnison du Cap ; ils refusèrent unanimement. On jetoit les hauts cris contre Toussaint : comme on lui soupçonnoit de mauvaises intentions, on alloit se porter contre lui aux dernières extrémités, lorsque, pour éviter l'effusion du sang, l'insurrection de la plaine, l'incendie des propriétés & le massacre des propriétaires, j'annonçois à tous les fonctionnaires publics de la commune du Cap, que j'allois partir pour me rendre en France au Corps législatif.

Cependant, la bande de scélérats qui s'étoient emparé de l'esprit de Toussaint-l'Ouverture, alarmée des effets de sa lettre, lui en dicta une seconde, interpretative de la première ; en voici les expressions :

Toussaint-l'Ouverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, au citoyen Sonthonax, représentant du peuple, commissaire délégué par le gouvernement aux îles sous le vent.

« Citoyen commissaire,

» Le vœu du peuple de Saint-Domingue s'étoit fixé sur » vous pour le représenter au Corps législatif. Dans la lettre » que nous vous avons écrite, nous avons voulu joindre » notre assentiment particulier à la volonté générale. Si les » ennemis de la liberté s'obstinent encore à vous poursuivre, » dites-leur que nous avons protesté de rendre leurs efforts » impuissans, & que nos moyens sont notre courage, notre » persévérance, notre amour du travail & de l'ordre. C'est » par nos vertus & notre attachement à la République, que » nous répondrons à leurs calomnies ; &, d'après ce que » vous avez vu dans la colonie, vous avez déja senti qu'il

» vous étoit aussi facile de défendre notre cause que de
» terrasser nos ennemis. »

Raimond lui-même consigna dans un arrêté que mon départ affligeoit tous les amis de la liberté & de l'humanité dans la colonie.

Raimond avoit raison : tous les fonctionnaires publics, civils & militaires, vinrent en corps me témoigner leurs regrets sur mon absence de la colonie. Tous les capitaines des bâtimens neutres, tous les négocians étrangers, me témoignèrent, par une adresse, combien ma présence en Amérique leur étoit chère, combien elle avoit servi à ramener le crédit ébranlé & à consolider la confiance dans le gouvernement. La municipalité vint, environnée du peuple & en son nom, me déclarer que *mon départ annoncé causoit les plus grands murmures ; que le mécontentement augmentoit à chaque instant, & que l'unique moyen pour moi de prévenir des malheurs étoit de rester dans la colonie jusqu'à ce que les nouvelles d'Europe me permissent de la quitter sans danger pour la chose publique.*

Le peuple étoit consterné de mon départ ; on ne parloit que de s'y opposer. Pour tromper sa vigilance, je m'embarquai de grand matin le 7 fructidor, accompagné de mon collègue, qui me quitta sur le bord de la mer, après m'avoir serré dans ses bras & inondé de ses larmes.

Je ne prévoyois guère alors tout ce que ces adresses patriotiques, ces tendres embrassemens, cachoient de perfidie. Pouvois-je imaginer qu'un homme qui se disoit mon ami, osât dénoncer, diffamer celui qui fut le sien ; qu'il ne m'eût embrassé que pour m'étouffer, pour me poignarder par derrière ? Je me suis joué des attaques des colons contre-révolutionnaires ; je trouvois tout simple que des princes détrônés, que de grands enfans à qui j'avois arraché le hochet sanglant de l'esclavage, ne me pardonnassent pas tant de zèle & de dévouement : mais Raimond, homme de couleur, Raimond, pour les

droits, duquel j'ai bravé mille morts & tous les outrages, le voir au nombre de mes aſſaſſins! Non, je ne ſuis pas fait à tant de perverſité: le ciel me garde d'imiter ſon crime en l'accuſant à mon tour! Je l'abandonne à ſes remords, ſi un cœur aſſez corrompu pour briſer les liens de la reconnoiſſance en eſt encore ſuſceptible.

On a oſé m'accuſer de rêver l'indépendance des colonies & le maſſacre général des Européens. On fonde cette imputation ſur une prétendue converſation qu'on m'attribue avec Touſſaint-l'Ouverture. J'ai lu cette miſérable rapſodie, vile production de l'intrigue & de l'impoſture. Je n'ai que deux mots à y répondre, c'eſt que Touſſaint eſt parfaitement incapable de tenir le langage qu'on lui prête. On ne m'a jamais accuſé de ſtupidité, ni de baſſeſſe d'ame; & cependant, dans cette ridicule converſation, on me peint comme un écolier ſous la férule, débitant des ſottiſes, & ſe faiſant rappeler à l'ordre par ſon pédagogue.

Quel eſt le fonctionnaire qu'on peut accuſer ſur des indices auſſi foibles que ceux qu'on articule contre moi? quel eſt l'homme public, revêtu de fonctions éminentes, qu'on oſeroit condamner ſur de ſemblables preuves? Qu'on parcoure mes écrits; qu'on examine mes actes, ma correſpondance, mes longs débats avec les colons: eſt-il une ligne, un ſeul mot, qui puiſſent faire ſoupçonner une doctrine dangereuſe pour les droits de la métropole?

Une ſimple dénégation de ma part ſuffiroit ſans doute pour détruire cette abſurde imputation; mais il me reſte un moyen plus direct, c'eſt le témoignage de Touſſaint lui-même que j'invoque contre lui. C'eſt ſur la fin de frimaire, ou dans le commencement de nivôſe de l'an 5 (dit-il), que je lui ai propoſé le projet de rendre la colonie indépendante. S'il eſt vrai qu'à cette époque j'aie eu l'infamie de lui faire de pareilles ouvertures, pourquoi le 29 frimaire écrivoit-il au miniſtre de la marine: « Je » compte beaucoup ſur les chefs civils & militaires qui » nous gouvernent, ſur le *commiſſaire Sonthonax*, *en qui*

» *mes frères mettent toujours la plus grande confiance, ainsi*
» *que moi.* »

Pourquoi le 13 pluviôse suivant s'exprime-t-il plus fortement encore en s'adressant au même ministre? « N'allez
» pas croire (lui écrit-il), comme chercheront à vous
» l'insinuer ceux qui sont partis de la colonie, que les
» citoyens Sonthonax & Raymond trahissent les intérêts
» de la France. L'harmonie qui règne aujourd'hui dans la
» colonie, & qui est le fruit des travaux des agens de la
» France, me porte à desirer que le commissaire Son-
» thonax reste parmi nous, au moins jusqu'à la paix, &
» qu'il soit toujours revêtu de l'autorité nationale. Le salut
» de Saint-Domingue, son entier rétablissement & sa
» prospérité exigent que le Directoire ne lui permette pas
» de s'en retourner; mon attachement à la France, l'a-
» mour de ma patrie & de mes frères, m'obligent à lui
» en faire la demande. Veuillez, je vous en prie, citoyen
» ministre, l'appuyer; & soyez persuadé que, comme étant
» le plus intéressé à la cause de la France, je n'ai fait
» cette demande qu'après avoir bien senti la nécessité
» qu'elle soit accordée, & les malheurs qui pourroient ré-
» sulter du départ de cet homme estimable. »

Voyez, citoyens collègues, comme l'iniquité se ment à elle-même, comme la calomnie déchire son masque de ses propres mains. C'est le 13 pluviôse, c'est quarante-trois jours après que je lui ai proposé l'indépendance, que Toussaint demande au ministre de la marine & au Directoire exécutif de conserver dans mes mains l'autorité nationale jusqu'à la paix! Peut-on imaginer une pareille contradiction? De deux choses l'une: ou il a trompé le gouvernement par sa dernière accusation, en me chargeant d'un crime que je n'ai pas commis; ou bien ses lettres au ministre démontrent que lorsqu'il les écrivoit, il étoit mon complice. Dans l'un & l'autre cas, quelle foi ajouter à ses assertions?

Certes, si quelqu'un pouvoit être soupçonné de favo-

riſer le ſyſtême d'indépendance, ce ſeroit ſans doute celui dont la vie politique n'a été qu'une révolte continuelle contre la France. Touſſaint-l'Ouverture a été l'un des chefs de la Vendée de Saint-Domingue. Par l'impulſion de ces mêmes émigrés qui l'entourent aujourd'hui, il organiſoit en 1791 la révolte des noirs & le maſſacre des blancs propriétaires. En 1793 & 94 il commandoit l'armée des brigands aux ordres du roi catholique, & il n'a paſſé au ſervice des républicains que lorſque les négociations de paix lui ont appris que l'Eſpagne n'avoit plus beſoin de lui. En 1795 (vieux ſtyle), il a négocié avec les agens du roi d'Angleterre. Il a trompé deux monarques : faſſe le ciel qu'il ne trahiſſe jamais la République !

Les émigrés & les prêtres ne ſont pas les ſeuls qui aient contribué à égarer l'Ouverture ; ſa coalition avec Rigaud, dont il blâmoit hautement les crimes dans ſa correſpondance avec moi, prouve évidemment qu'il eſt aujourd'hui la dupe de ſes ſuggeſtions. Voyant Rigaud défendu par Vaublanc, il m'a cru perdu ; il s'eſt lié avec le meurtrier des Français, en m'imputant ſes perfidies.

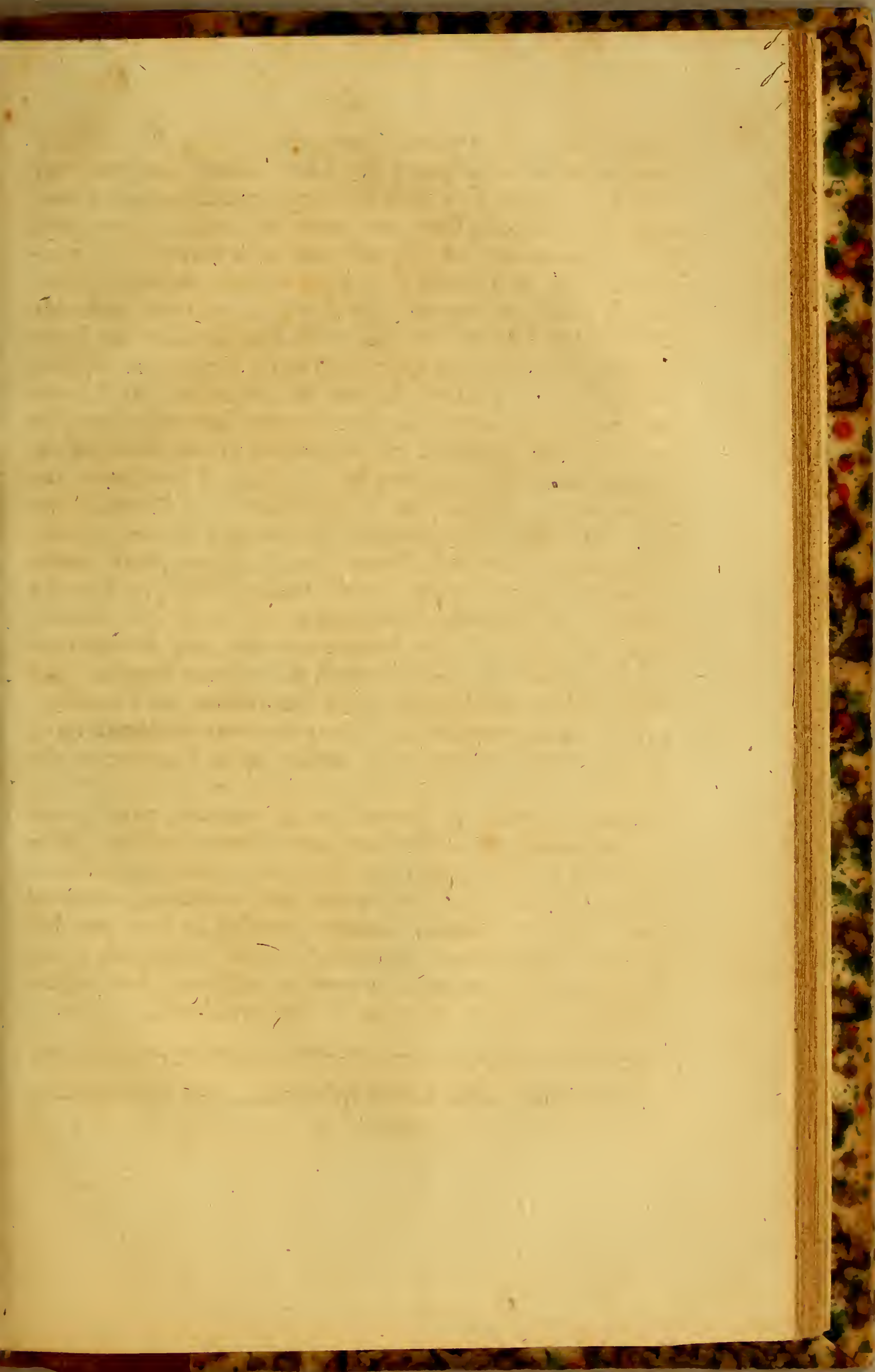
Dans ces circonſtances, citoyens collègues, quel parti prendre ſur les colonies ? Celui de la ſageſſe, de la modération & de la juſtice. En parcourant les pages enſanglantées de leur hiſtoire révolutionnaire, vous avez dû vous convaincre que tous les partis ont eu des torts réciproques ; que des hommes de toutes les couleurs ont commis de grands crimes ; que pluſieurs généraux, au lieu de faire reſpecter la métropole & ſes agens, n'ont fait que les inſulter & les trahir. Tantôt ce ſont les aſſemblées coloniales qui proclament l'indépendance ; tantôt des chefs militaires, par des voies différentes, marchent au même but.

Faut-il s'étonner que l'oubli de l'Europe enhardiſſe les ambitieux à ſecouer le joug ; & s'il exiſtoit dans l'intérieur de la République un ſeul département qui, pendant un an ſeulement, fût privé de correſpondance avec les deux pouvoirs qui conſtituent notre gouvernement,

croyez-vous qu'il demeurât long-temps fidèle à l'unité, à l'indivisibilité de l'empire ? Eh bien ! depuis cinq ans entiers vos colonies sont sans loi, sans correspondance suivie avec la métropole. Dans ma première mission, les agens de la France ont été quinze mois sans recevoir de nouvelles : dans la seconde, j'en ai attendu vainement depuis le mois de brumaire de l'an 5, jusqu'en fructidor dernier. La distance des lieux, le dépérissement de notre marine, les embarras que les diverses factions qui se sont mêlées des colonies ont suscités au Directoire, ne lui ont pas permis de faire pour ces contrées lointaines tout ce qu'on a droit d'attendre du patriotisme & des lumières de ses membres. Si les colons se sont livrés à des écarts repréhensibles, n'est-ce pas à l'ignorance, à l'absence des lois, qu'il faut s'en prendre, plutôt que de les accuser d'intentions perfides? Je ne connois qu'une seule classe d'hommes dont les délits soient inexecusables ; ce sont les assassins : poursuivons-les par-tout où ils se trouveront ; mais faisons grace aux hommes égarés, que le délire de la guerre civile a précipités dans des erreurs funestes ; proclamons pour les Antilles la loi bienfaisante de l'amnistie, avec la seule modification contenue dans le décret du 3 brumaire, qui a terminé la session de la Convention nationale.

Quant à moi, je déclare que je renonce, pour ce qui me concerne, au bénéfice de cette salutaire mesure ; & je demande que les agens du Directoire dans les colonies, contre lesquels il pourroit y avoir lieu à accusation, en soient formellement exceptés. Content, satisfait du bien que doit produire l'indulgence paternelle de la métropole envers ses colonies, le spectacle du bonheur public me fera oublier pour jamais les persécutions & les persécuteurs.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Pluviôse an 6.



16.

RÉPONSE
DE
PINCHINAT,
DÉPUTÉ DE SAINT-DOMINGUE,

AUX

Discours, actes ou écrits des citoyens Leborgne, Garrigou, Lachapelle et Sonthonax,

ADRESSÉE

AU CORPS-LÉGISLATIF
ET
AU DIRECTOIRE-EXÉCUTIF.



A PARIS,
De l'Imprimerie de J. F. SOBRY, rue du Bacq, n°. 149.
1797.?






HT